



## ÉDITORIAL

### 2024 S'ANNONCE RICHE POUR LES BIOLOGISTES MÉDICAUX

Un protocole de dépistage de la grippe aviaire en relation avec l'ARS, le dépistage organisé de plusieurs cancers dont celui du col de l'utérus, la poursuite du test "VIH sans ordo" et les premières annonces de "IST sans ordo", l'organisation des premiers projets dans les CPTS... il n'y a pas de doute, l'année 2024 démarre sur les chapeaux de roue pour les biologistes médicaux occitans et leurs équipes.

Et tout cela avec les premières répercussions des nouvelles économies demandées par l'assurance maladie qui affectent, à chaque nouvelle baisse de tarifs, nos budgets et nos organisations. Notre présence et notre maillage territorial demeurent pourtant essentiels.

Les Assises de la biologie médicale, que nous attendons tous au niveau national, nous permettront peut-être d'avoir enfin la place et la reconnaissance que nous méritons.

Morgane MOULIS, présidente de l'URPS Biologistes Occitanie

# La lettre de L'URPS BIOLOGISTES OCCITANIE

## PROTOCOLE SAGA GRIPPE AVIAIRE : LES LABOS ACTEURS D'UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE RENFORCÉE

**Santé publique France a élaboré un protocole de surveillance renforcée des gripes d'origine aviaire (protocole SAGA) qui repose sur la réalisation de prélèvements respiratoires chez des personnes exposées à un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène. L'expérimentation court jusqu'en juin, dans quatre régions pilotes, dont l'Occitanie. Dans ce cadre, et pour son application sur le terrain, l'URPS Biologistes et l'ARS ont signé une convention.**

Pour l'heure, l'Occitanie est épargnée. Mais entre le 27 novembre 2023 et le 18 janvier 2024, dix foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été confirmés en élevage en France par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Six de ces foyers ont concerné des élevages de dindes en bâtiment (quatre dans le Morbihan, un dans la Somme et un en Vendée). Les quatre autres

hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage, les autorités ont classé la France en risque élevé depuis le 5 décembre.

Dans l'hexagone, c'est Santé publique France qui a la charge de la surveillance épidémiologique, de la validation du classement des cas suspects de grippe aviaire en cas possibles (nécessitant un prélèvement à visée diagnostique) déclarés en France et de la participation aux investigations autour des cas confirmés. Pour ce faire, l'agence est en lien avec de les autorités sanitaires nationales et internationales, et s'appuie sur le réseau territorial dont les agences régionales de santé.

(Suite page 2)

**DIX FOYERS  
D'INFLUENZA  
AVIAIRE  
HAUTEMENT  
PATHOGÈNE ONT  
ÉTÉ CONFIRMÉS  
EN ÉLEVAGE EN  
FRANCE**

foyers ont touché un élevage de poules pondeuses du département du Nord et trois élevages de canards en Vendée. Face à l'augmentation constatée des cas d'influenza aviaire

## AU SOMMAIRE

**PROTOCOLE SAGA  
GRIPPE AVIAIRE :  
LES LABOS ACTEURS  
D'UN DISPOSITIF DE  
SURVEILLANCE  
RENFORCÉE  
(LIRE PAGE 2-3)**

**FOCUS  
A. CONTENSSOU,  
COORDONNATEUR  
DU GUICHET CPTS :  
« UNE CPTS PERMET  
DE DÉCLOISONNER  
LES VISIONS »  
(LIRE PAGE 2-3)**

**L'URPS BIO  
DEUX NOUVEAUX  
MEMBRES AU  
BUREAU DE L'URPS  
BIOLOGISTES  
OCCITANIE  
(LIRE PAGE 4)**

## PROCOLE SAGA

### GRIPPE AVIAIRE : LES LABORATOIRES ACTEURS D'UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE RENFORCÉE

(Suite de la page 1)

#### Un risque de transmission à l'homme faible mais réel

En plus de la surveillance dite ordinaire, et compte tenu du contexte, Santé publique France a mis sur pied, en lien avec le ministère de la Santé et de la Prévention, la direction générale de l'alimentation, le centre national de référence (CNR) « *Virus des infections respiratoires* » et l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, un protocole de surveillance dite « active » nommé SAGA (pour surveillance active de la grippe aviaire). « *Ce protocole vise à détecter précocement des cas de transmission zoonotique de l'animal à l'homme pour mieux les comprendre, détaille Santé publique France, et ainsi réduire les risques pour les personnes exposées et limiter la diffusion. Plusieurs autres pays européens ont mis en place une sur-*

*veillance similaire dont le Royaume-Uni, l'Espagne, ou encore la Belgique* »

Le protocole SAGA est une expérimentation menée depuis le 1er janvier et jusqu'à fin juin dans quatre régions de France : la Bretagne, le Pays de la Loire, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine. Il vise notamment à évaluer la faisabilité et la pertinence de ce type de surveillance dans le contexte national.

#### Prélever les personnes exposées à la grippe aviaire

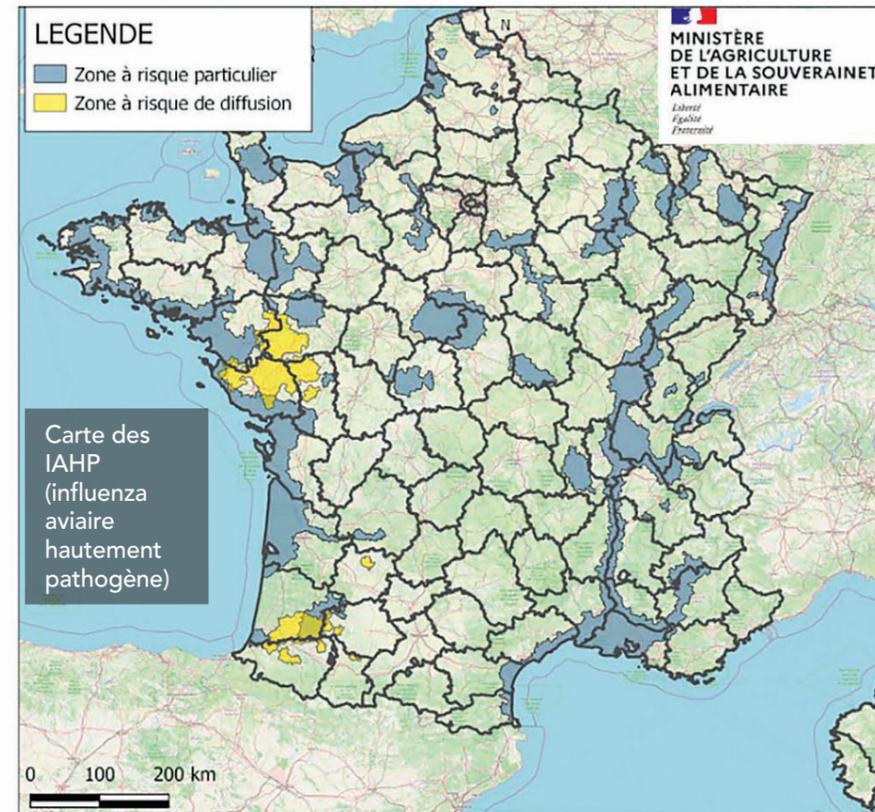
Très concrètement, « *il est proposé aux personnes ayant été exposées à un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) confirmé dans un élevage (y compris des personnes asymptomatiques) de répondre à quelques questions sur leurs expositions (NDLR, travail réalisé par le CNR) et de réaliser un pré-*

*lèvement nasopharyngé* », précise Santé publique France.

Et c'est pour l'exécution de cette tâche que l'URPS Biologistes Occitanie a été mobilisée. « *Il fallait simplifier les formalités administratives entre les biologistes médicaux et l'ARS, détaille Catherine Choma, directrice de la santé publique au sein de l'ARS Occitanie, nous avons donc décidé de signer une convention avec l'URPS Biologistes*».

Elle poursuit : « *Dans le cadre du protocole SAGA, il n'y aura pas besoin de prescription. Les prélèvements ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale mais ils le seront par l'ARS. Idem pour l'indemnisation kilométrique.*

*Nous prévoyons une enveloppe de l'ordre de 10 000€ pour assurer l'indemnisation des biologistes médicaux et le temps administratif que cette action va demander à l'URPS Biologistes Occitanie. La*



*porte d'entrée pour les prélèvements et les analyses de ce protocole ce sont les biologistes médicaux, ils participent clairement à cet enjeu de santé publique.»*

#### « Nous mènerons la mission à terme »

Côté URPS Biologistes Occitanie, la présidente Morgane Moulis assure : « *Dès que l'ARS nous donne l'adresse*

*d'un foyer de grippe aviaire sélectionné, nous avons la possibilité de mobiliser un laboratoire et d'envoyer un préleveur sur site en 24 à 48h. Les laboratoires installés en zones à risques, c'est à dire là où il y a le plus d'élevage comme le Lot ou le Gers, sauront se mobiliser. Et je ne doute pas que ce sera de même dans les départements « frontières » si nécessaire. L'ARS compte sur nous, aussi pour la partie gestion. On s'est engagé à mener la mission à terme et nous ne manquerons pas de réactiver le cas échéant.* » Dès le 5 janvier, l'ensemble des biologistes de la région a été informé par l'URPS des enjeux du protocole SAGA par voie de communiqué.

Et Catherine Choma de conclure : « *En arrivant vers la fin des migrations de volatiles, la période à risque devrait s'éloigner. Mais on sait que la grippe aviaire ou les fièvres hémorragiques sont les risques de demain. À nous de les anticiper, de s'y préparer et de se parer de bon outils pour y faire face. Le protocole SAGA est un bon exemple.* »

## FOCUS « UNE CPTS PERMET DE DÉCLOISONNER LES VISIONS »

Une CPTS associe les professionnels de santé (biologistes, médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes...) qui souhaitent s'organiser ensemble pour répondre à des besoins de santé identifiés sur un même territoire. En Occitanie, le guichet CPTS propose d'accompagner ces professionnels dans la construction de leur projet de CPTS. L'association est portée par les dix URPS de la région, même si seules cinq d'entre elles sont au bureau. Pour un peu plus d'un an encore, l'URPS Biologistes Occitanie en a la présidence. Explications avec Arthur Contenssou, coordonnateur du guichet CPTS Occitanie.



Arthur Contenssou, coordonnateur du guichet CPTS Occitanie

#### En quoi le guichet CPTS Occitanie est une originalité ?

L'originalité réside dans sa configuration. Dès le début, les dix URPS ont fait le choix de proposer un outil pour les professionnels de santé et porté par les professionnels de santé. La dynamique vient donc d'eux. En 2019, une convention stratégique a été signée entre l'ARS, l'assurance maladie, la MSA et les URPS d'Occitanie.

C'est l'acte fondateur qui pose un ensemble d'objectifs et de perspectives pour le guichet : accompagner la construction des CPTS. Le second acte, c'était le 1er janvier 2023, avec la création d'une entité juridique propre. Au même moment, une nouvelle convention stratégique a été signée, preuve que les instances tutélaires nous ont renouvelé leur confiance.

#### Combien de CPTS existent en Occitanie ?

On en compte 83, à différents stades de maturité, de simples échanges entre professionnels de santé sur un territoire à une CPTS qui a signé son accord conventionnel interprofessionnel (ACI). Il y a eu un vrai point de bascule en 2023. Nous sommes passés de 35 ACI à 53 en début 2024. Actuellement, une autre détente est en train de se réaliser. De nombreux projets de CPTS émergent sur des territoires non-pourvus.

#### Est-ce que la répartition des CPTS en Occitanie est homogène ?

85 à 90 % de la région est couverte. Les Pyrénées Orientales, le Gers et l'Aveyron sont les moins pourvus, alors que la Haute-Garonne, l'Hérault ou le Tarn sont couverts quasiment à 100 %. Pour qu'il y ait un projet de CPTS, il faut qu'il y ait des dyna-

miques locales, une zone de rencontre et d'échange entre professionnels de santé. Les réponses seront adaptées et innovantes que si elles viennent du terrain. Souvent, la construction des réponses vient d'en haut. La philosophie des CPTS, c'est la démarche inverse.

#### Vous parlez d'innovation. Lesquelles par exemple ?

Difficile d'en mettre une en particulier en avant. De nombreuses innovations émergent car les CPTS permettent de décroiser les visions professionnelles et de proposer des réponses singulières. On a par exemple une CPTS Haut-Garonnaise qui a engagé un travail sur la Qualité et Pertinence des Soins reconnu au niveau national. Une CPTS Gersoise qui propose des réponses sur la gestion des situations Sanitaires Exceptionnelles. Une CPTS Héraultaise qui a construit de manière flui-

de et optimisée l'accès au second recours...

#### Quelles nouveautés pour 2024 au sein du guichet CPTS ?

Nous allons continuer de proposer des sessions de webinaires sur des sujets techniques à destination des CPTS. L'éclairage apporté est proposé par des experts métier (expert comptable, avocate fiscaliste, etc). Une mission numérique vient aussi d'être lancée. Elle a pour objectif de proposer aux CPTS de les accompagner dans leur choix d'outils, de sécuriser leurs pratiques au quotidien, etc. Enfin, nous allons proposer une série d'ateliers avec une boîte à outils sur différents sujets comme la mobilisation des professionnels de santé, la communication, etc. La liste est sur notre site. Notre philosophie est que tous ces outils soient gratuits et en accès libre.

[www.guichet-cpts-occitanie.org](http://www.guichet-cpts-occitanie.org) ou [contact@guichet-cpts-occitanie.org](mailto:contact@guichet-cpts-occitanie.org)

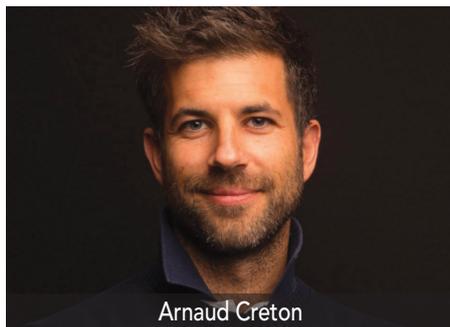
## L'URPS BIO DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU BUREAU DE L'URPS BIOLOGISTES OCCITANIE

Il y a du nouveau au sein de l'URPS ! En Occitanie, neuf biologistes siègent au bureau de l'association, chacun nommé par un des quatre syndicats représentatifs de la profession : SDBIO, SNMB, SLBC et les Biomed. Depuis novembre, Arnaud Creton (Biomed) a remplacé Pauline Froment qui a quitté la région, et Philippe Schlouch a été nommé par SDBio pour occuper le siège de Richard Fabre, parti à la retraite.

Pour l'heure, les fonctions de présidente, secrétaire et trésorier étant occupées, les deux hommes sont simplement membres. « *Même si aucune thématique spécifique ne leur a été confiée, nous fonctionnons de manière très collégiale, chacun a son mot à dire, tient à souligner Morgane Moulis, présidente de l'URPS. Ils sont arrivés très récemment. Et nous donnons beaucoup de place au volontariat, à l'initiative. Ils trouveront leurs marques très vite.* »

**Arnaud Creton, 41 ans, biologiste médical Inovie BioMedilab à Narbonne : « Santé humaine et santé animale : j'ai envie de travailler dans les deux camps »**

En 2016, Arnaud Creton a créé - avec une collègue - un laboratoire de biologie à Narbonne. Aujourd'hui, il fait partie du groupe Inovie BioMedilab et gère principalement les laboratoires situés dans l'Aude : trois à Narbonne, un à Carcassonne, un à Sigean et le plateau technique installé à Montredon-des-Corbières. Il y a un an, le jeune biologiste a rejoint la CPTS du grand Narbonne. « Cela m'a plu de participer à faire avancer les choses. » Ce premier pas donne à Arnaud Creton l'envie de s'engager pour sa profession. Alors, quand Morgane Moulis, la présidente de l'URPS et membre comme lui du syndicat Biomed, lui propose de rejoindre l'entité régionale, il accepte. « Le projet m'intéresse. Pour l'heure, tout cela est nouveau pour moi. Je suis attentif à ce qui se dit et j'espère que l'on me confiera des missions rapidement. » Le protocole SAGA et la convention signée avec l'ARS pour coordonner la lutte contre la grippe aviaire aurait pu être l'une d'entre elles. « Je suis arrivé en cours de route, donc la question ne s'est pas posée, détaille Arnaud



Arnaud Creton

Creton. Mais sur des dossiers comme celui-ci où il existe un parallèle entre santé humaine et santé animale, je veux bien apporter ma pierre à l'édifice. » Il faut dire que le biologiste a un profil atypique puisqu'il est vétérinaire de formation. « A l'origine je n'étais ni médecin, ni pharmacien. J'ai pris une passerelle qui m'a permis d'intégrer l'internat de biologie médicale. » Pour autant, « la santé animale m'intéresse, et j'ai toujours envie de travailler dans les deux camps », précise l'intéressé. En 2017, il a d'ailleurs participé à la création d'un plateau d'analyses vétérinaires à Montpellier qui réalise aujourd'hui plus de 300 dossiers/jour. « Les maladies émergentes, tout comme l'antibiorésistance, risquent de venir des animaux », estime Arnaud Creton. Sa double compétence pourrait ainsi être un plus dans la profession, et au sein de l'URPS.

**Philippe Schlouch, 56 ans, médecin biologiste et directeur général de Inovie BioMedilab : « L'URPS permet de porter la voix du biologiste de terrain »**

Depuis le 1er juillet 2023, les laboratoires Médilab et Biopole 66 ont fusionné en une seule entité : BioMedilab. Aujourd'hui, la structure compte 33 sites sur deux départements (Pyrénées Orientales et Aude), 420 salariés et plus de 5000 dossiers de biologie sont traités chaque jour. Et à la direction générale il y a Philippe Schlouch, fraîchement nommé par le syndicat SDBio pour siéger au bureau de l'URPS. Une nouvelle marche franchie pour ce médecin biologiste qui, en 2021, déjà, avait été désigné pour représenter l'URPS Biologistes dans les Pyrénées-Orientales. Cette même année, Philippe

### Composition du bureau de l'URPS

Morgane Moulis (présidente),  
Jean-Marc Gandois (vice-président),  
Arnaud Longuet (secrétaire),  
Jean-Michel Réal (trésorier),  
Bernard Nespoulous,  
Arnaud Caussanel,  
Julie-Anne Rouvière,  
Philippe Schlouch  
et Arnaud Creton.



Philippe Schlouch

Schlouch a aussi été élu au conseil d'administration de la CPTS Conflent Canigou, à Prades. « Je connaissais très peu le principe et c'est à ce moment que je me suis retrouvé embarqué dans l'aventure des soins coordonnés, des problématiques de permanence et d'organisation des soins sur un territoire, explique le Catalan. Je découvre alors énormément de choses, dont le guichet CPTS présidé actuellement par l'URPS Biologistes. Quand j'en parle à mes confrères, peu savent comment tout cela fonctionne. Pourtant les CPTS sont des organismes avec un pouvoir considérable, des missions socles, des moyens financiers de plus en plus importants. C'est un outil puissant aux mains des professionnels de santé sur les territoires. » Ce farouche défenseur des CPTS est aussi élu au conseil d'administration du syndicat SDBio et considère « la biologie médicale comme un acteur majeur dans l'organisation du système de soin ». Le rôle de l'URPS ? « Porter la voix de la profession dans les instances et que celle-ci soit audible au même titre que celle des médecins généralistes, des pharmaciens ou des infirmiers. Il y a beaucoup de choses à faire, à organiser sur nos territoires. Il est très important que nous soyons représentés. Sinon cela se fera sans nous. »

La fréquence de publication de *la Lettre* est réduite à 6 numéros par an. L'envoi papier est restreint à certains acteurs.

Vous pouvez retrouver *la Lettre* en version numérique sur le site internet de l'URPS :  
<https://www.urps-biologistes-occitanie.fr/la-lettre-de-l-urps/> ou en scannant le QRcode ci-contre >



LA LETTRE DE L'URPS BIOLOGISTES OCCITANIE  
URPS.BIOLOGISTES.MP@GMAIL.COM

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : MORGANE MOULIS, PRÉSIDENTE DE L'URPS

RÉALISATION & DESIGN : AGENCE LSP - PIERRE LASRY

RÉDACTION : CHARLOTTE DUBOIS

COPYRIGHT 2023 - MONTPELLIER - TOULOUSE

RETROUVEZ-NOUS SUR LE SITE URPS :  
[urps-biologistes-occitanie.fr](https://www.urps-biologistes-occitanie.fr)

L'URPS Biologistes Occitanie est une association, regroupant les biologistes responsables, dont le but est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. Elle peut conclure des contrats avec l'Agence Régionale de Santé (ARS Occitanie) et assurer des missions particulières impliquant les professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétence de l'agence. Elle assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.